

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE



Feuille de route – Ecophyto II Bretagne

DRAAF/Service Régional de l'Alimentation 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

tél: 02 99 28 21 33 – fax: 02 99 28 20 25 Mél: sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Version du 27/01/2017

INTRODUCTION

Le 20 octobre 2015, le nouveau plan national Ecophyto 2 est annoncé. Il s'appuie sur 7 principes et 6 axes avec maintien de l'objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en deux étapes : -25% à l'horizon 2020 et -50 % en 2025.

Le présent document constitue la feuille de route, déclinaison concrète du plan Ecophyto au niveau de la Région Bretagne et s'articule autour des 2 grands domaines : agricole et non-agricole, avec 7 enjeux pour le domaine agricole et 6 enjeux pour le domaine non agricole.

Après avoir présenté le contexte breton, nous ferons, pour chaque enjeu identifié, un état des lieux des acquis, une présentation des nouveaux objectifs repris dans une fiche précisant pour chacune une série d'actions avec les moyens humains et/ou matériels et les financements. Les fiches « enjeu-actions » sont listées en annexe 1 et présentées en détail en annexe 3.

Enfin, l'organisation régionale est présentée avec la nouvelle gouvernance qui s'appuie sur une commission agro-écologie (membres de la commission en annexe) et des comités techniques, les moyens de financement, les indicateurs et les outils de communications.

La note de suivi du plan Ecophyto1 sur la période 2008-2014, qui a servi de socle pour le diagnostic de la situation initiale peut aussi être consultée sur le site de la DRAAF.

I Le contexte breton:

Avec **34 000 exploitations agricoles** et une SAU moyenne de 60 ha, la Bretagne est une région fortement tournée vers les productions animales mais celles-ci sont en lien avec les **grandes cultures**, près d'un million d'hectares de céréales et maïs, et les prairies, plus de 700 000 ha. Les **cultures légumières** sont l'autre grande filière : avec ses 50 000 ha, la région produit plus de 80 % du tonnage français de choux fleurs, artichauts et échalotes et elle occupe également une place prépondérante pour les épinards, haricots, petit pois et tomates et plants de pomme de terre.

Le **climat tempéré** génère des pressions parasitaires variables, parfois fortes. Aussi, la protection fongique et la maîtrise des adventices sont des préoccupations constantes.

La qualité de l'eau est une préoccupation depuis de nombreuses années. En effet, le réseau hydrographique de surface, très dense, est contributeur principal des ressources en eaux brutes pour l'alimentation de la population. Sur les 29 stations du réseau de contrôle de surveillance de bassin (RCS) et les 10 stations du réseau CORPEP, une grande diversité de molécules est souvent présente simultanément, avec un constat de baisse des pics de concentration depuis plusieurs années. Les principales molécules détectées sont des herbicides ou leurs produits de dégradation. Pour les 4/5ème des stations, la concentration la plus élevée est celle du glyphosate, désherbant à usage général, ou de l'AMPA, son produit de dégradation. L'état des lieux dressé montre ainsi une présence de pesticides dans toutes les rivières suivies. Cette présence constitue un risque pour le bon état écologique des milieux aquatiques et pour le respect des limites réglementaires pour les ressources destinées à la production d'eau potable.

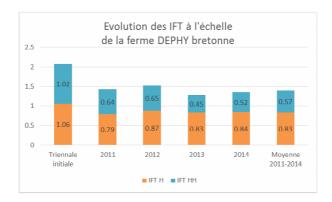
Concernant les **acteurs** impliqués, en **zone agricole**, des actions et des instances de réflexion multipartenaires sont une pratique régulière. On y retrouve ainsi la Chambre d'Agriculture, les distributeurs, les organisations professionnelles, le CRODIP (qui anime plus particulièrement les actions autour de la pulvérisation), mais aussi les représentants des bassins versants. **En zone non agricole**, la région Bretagne a montré une forte dynamique d'accompagnement à la réduction des produits phytosanitaires, pour les collectivités comme pour les jardiniers amateurs.

II Domaine agricole – accompagner la généralisation de la protection intégrée des cultures

2-1 : Accompagner les agriculteurs dans l'agro-écologie - Enjeu N°A-1

2.1.1 Capitaliser l'expérience DEPHY

Acquis: 12 réseaux de fermes DEPHY ont été mis en place en Bretagne entre 2010 et 2012. Cela représente près d'une centaine de fermes en polyculture élevage et une vingtaine de fermes en légumes d'industrie, qui mobilisent de multiples leviers pour réduire leur utilisation de produits phytosanitaires. L'accompagnement technique conséquent (environ 40% du temps passé) et les échanges entre agriculteurs ont permis d'obtenir des résultats encourageants : entre l'année d'entrée dans le réseau et 2014, les fermes DEPHY bretonnes ont en moyenne réduit leur consommation de produits phytosanitaires de 30% (cf. graphique ci-dessous : évolution des IFT Herbicides H et hors herbicides HH).



Fin 2015, 4 réseaux DEPHY sont sortis du dispositif. Mais l'appel à candidature lancé en 2016, a vu la sélection de 4 nouveaux réseaux, portant à 12 le nombre de réseaux DEPHY fin 2016. Cela représente 140 fermes engagées (115 en polyculture-élevage et 25 en légumes). Parmi ces 140 fermes, 108 fermes produisent en système conventionnel, 27 en agriculture biologique et 5 sont en conversion vers l'agriculture biologique.



Objectifs : Il s'agit d'améliorer les modalités de diffusion et de transfert des résultats des réseaux de fermes DEPHY vers le plus grand nombre d'agriculteurs en multipliant les liens : avec les bassins versants, les conseillers, l'enseignement agricole.

Actions:

Valoriser les enseignements de DEPHY

- Au sein des structures qui portent un réseau DEPHY
- via les groupes
- via le Certiphyto
- en entretenant une information régulière autour de DEPHY

Rattacher DEPHY aux territoires

- Porter à connaissance puis intégrer DEPHY aux programmes de bassins versant
- Proposer des opérations communes BV / DEPHY
- Conforter le lien avec l'enseignement agricole

Renforcer le lien DEPHY FERME et DEPHY EXPE

- Proposer des rencontres régulières
- Envisager un nouveau projet EXPE répondant aux questions posées par les FERME

Moyens: Les moyens reposent pour l'essentiel sur l'animation faite par chaque réseau et sa structure porteuse, mais aussi sur les capacités d'animations portées par les bassins versants et ou les SAGE.

Financement: Animation des réseaux de fermes inscrite sur le budget national Ecophyto.

2.1.2 Accompagner des collectifs d'agriculteurs dans l'agro-écologie :

Acquis : En 2015 et 2016, 10 groupes GIEE avec une thématique directement en lien avec Ecophyto ont été retenus (soit 174 exploitations). Certains dossiers non retenus auraient pu correspondre aux objectifs des fermes « 30 000 ». De plus, de nombreux groupes d'agriculteurs, plus ou moins structurés, et travaillant sur la réduction des intrants phytosanitaires, sont déjà constitués (groupes cultures, groupes Techniques Culturales Simplifiées, anciens DEPHY, agriculteurs ayant souscrit des MAE, etc.). Il existe donc en Bretagne un réel potentiel pour développer ces réseaux.

Objectifs : Afin d'atteindre l'objectif national, la part Bretagne peut être évaluée à 1 500 fermes engagées sur 5 ans, avec au minimum une dizaine de groupes par an pour les 3 premières années d'engagement.

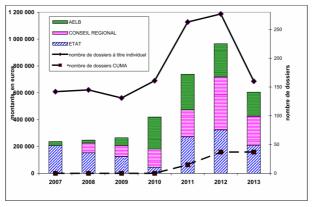
Actions:

Elaborer un cahier des charges régional pour le dispositif « 30 000 » Accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs dans le dispositif « 30 000 » Valoriser leurs résultats

Moyens : Animation et diagnostics, bonification pour aides au matériel (mesure 411-a du PCAEA). **Financement :** AELB pour animation sur fonds Ecophyto régional, sur 3 ans, à hauteur de 80%.

2-2 Encourager le déploiement de nouveaux outils - Enjeu N°A-2

Acquis: Avec le Plan Végétal Environnement (PVE), de 2009 à 2014, des aides financières ont permis d'acquérir des matériels contribuant à la réduction des utilisations de produits phytosanitaires: 1 389 dossiers individuels et 102 dossiers CUMA ont ainsi bénéficié de ces soutiens financiers, pour un montant de plus de 5,9 millions d'euros. En 2015 et 2016, le relais a été pris par la mesure 411-a du PCAEA qui a facilité l'achat de matériels dont 246 outils de désherbage mécanique et 168 matériels de précision (pour un montant éligible de 3.9 millions d'euros pour ces 2 types de matériel). De plus, les résultats des réseaux DEPHY (FERMES et EXPE), des groupes en agriculture biologique permettent de démontrer l'intérêt de ces nouveaux outils.



Objectifs: Une amplification significative de l'emploi de matériels de précision et de désherbage mécanique ainsi que des produits de biocontrôle et des Outils d'Aide au Diagnostic (OAD) est à rechercher, en lien si possible avec les CEPP, et pourra être appréhendée par des suivis quantitatifs.

Actions:

Généraliser les agroéquipements

- Rendre accessible l'ensemble des matériels permettant la réduction des phytos via le PCAEA, y compris en individuel
- Revoir la liste de matériel si nécessaire

Accompagner la prise en main des agroéquipements

- Proposer un accompagnement individuel
- Diffuser des fiches pratiques « choix matériel / réglages / prise en main »

Proposer des appels à projets R&D régionaux

- Thématiques : détection au champ, développement de matériel spécifique, etc.

Moyens : Appui à l'investissement dans le cadre de la mesure 411-a du PCAEA via un appel à projet spécifique Ecophyto, avec une liste de matériels dédiée et des priorités affichées : 1) Aires de captages prioritaires 2) réseaux DEPHY et 30 000 3) masses d'eau à risque de non atteinte du bon état écologique sur le paramètre phytosanitaire 4) autres territoires. Animation et information autour de ces thématiques.

Financement: AELB sur fonds Ecophyto régional et CRB.

2-3 : Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT) - Enjeu N°A-3

Acquis: La Surveillance Biologique du Territoire, mise en place dès 2009, a été le premier axe d'Ecophyto à se structurer. Sous la présidence de la Chambre d'Agriculture de Bretagne, un comité de pilotage réunit les principaux partenaires et se rassemble deux fois par an pour suivre les actions. 6 filières sont couvertes avec plus de 30 cultures et la surveillance de 500 parcelles réparties sur toute la Bretagne. Ce travail permet la diffusion de plus de 140 Bulletins de Santé du Végétal (BSV) par an. via des abonnements en direct à plus de 3 500 destinataires et plus de 23 000 connections sur les deux principaux sites de diffusion (DRAAF et Chambre d'Agriculture de Bretagne).



Objectifs : Le BSV, par sa régularité et son actualité sur les pressions parasitaires, est tout indiqué pour apporter les éléments d'information permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. L'objectif est d'améliorer sa pertinence et son appropriation par les conseillers.

Actions:

Elever le niveau d'observation en mobilisant les acteurs

- Relancer la dynamique en insistant sur la nécessité de régularité des observations
- Renforcer l'implication des lycées agricoles et des agriculteurs
- Préciser les engagements dans un contrat clair

Adosser au réseau SBT un dispositif « émergence de problèmes »

- S'appuyer sur des observations de parcelles flottantes : protocoles simplifiés, conseillers et agriculteurs sentinelles, outil smartphone pratique.

Renforcer l'effort de communication sur le volet techniques alternatives et biocontrôle

- apporter de façon systématique un message bien identifié en lien avec des techniques alternatives, y compris de biocontrôle.

Renforcer le lien BSV / conseil

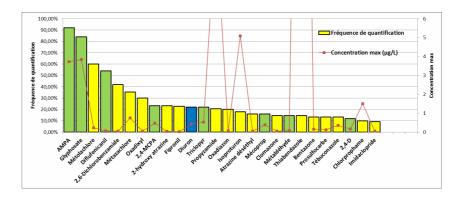
- envisager de nouvelles sollicitations avec la distribution afin d'établir des échanges plus réguliers : participation aux réseaux d'observation ou échanges plus ponctuels d'information, y compris sur le terrain.

Valoriser les résultats régionaux du suivi « Effets non intentionnels »

Moyens: Accompagnement par les animateurs « filières », animation, formation **Financement**: National sur fonds écophyto.

2.4. Réduire l'utilisation des herbicides - Enjeu N°A-4

Acquis: Un document sur les bonnes conditions d'emploi du glyphosate a été réalisé par la CRAB et diffusé auprès des conseillers. Par ailleurs, l'observatoire des ventes de Bretagne permet de constater que le glyphosate est la substance active dont le niveau de consommation est le plus élevé (18% du poids total des Quantités de Substances Actives ou QSA). Cette importante consommation vient corroborer les résultats du suivi de la qualité de l'eau du réseau breton CORPEP, avec un taux de quantification le plus élevé pour l'AMPA (son produit de dégradation) et pour le glyphosate.



De même, l'isoproturon était, jusqu'à présent, une substance largement utilisée et retrouvée dans les analyses. Son interdiction réglementaire mérite un accompagnement agronomique. Enfin, la Bretagne, jusqu'ici peu concernée par la problématique des résistances aux herbicides, voit se développer quelques situations à risque. Les situations de résistance aboutissent à des impasses techniques ou des surconsommations de produits phytosanitaires. Des observatoires financés par la distribution permettent de connaître les zones et les itinéraires concernés.

Objectifs : A partir de l'observatoire des ventes et des analyses d'eau, il est possible de cibler les molécules les plus utilisées qui contribuent le plus à la dégradation de la qualité de l'eau, dont le glyphosate. Pour ces molécules, il convient de déterminer des actions de réduction de leur utilisation.

Par ailleurs, des mesures alternatives pour le désherbage des céréales sont à promouvoir afin de ne pas générer une large utilisation des molécules de substitution à l'isoproturon. De même, des solutions pour une gestion intégrée des vivaces sont attendues.

Enfin, face à l'apparition des résistances aux produits, des travaux sont nécessaires pour mieux comprendre leurs mécanismes d'apparition et accompagner les modifications de pratiques à risque.

Actions:

Comprendre et réduire l'utilisation du glyphosate

- Faciliter l'accès aux données du suivi qualité de l'eau pour cette molécule
- Réaliser une étude territoriale pour préciser son usage (agricole / non agricole)
- Evaluer l'utilisation de glyphosate en TCS
- -Promouvoir les solutions alternatives et actualiser le document régional sur le bon usage du glyphosate.

Accompagner le retrait de l'isoproturon

- Communiquer sur les résultats connus sur les alternatives à l'isoproturon

Promouvoir les leviers d'action pour la maîtrise des vivaces

- Aller chercher les expériences réussies : DEPHY, bio, etc.
- Identifier les règles de décision conformes avec la Protection Intégrée des Cultures et les diffuser
- Mettre en avant les leviers « systèmes »

Réduire les risques de résistance aux herbicides

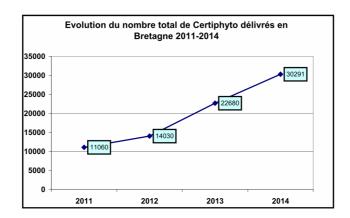
- Mettre en place un suivi régional des résistances : identifier les secteurs touchés et réaliser une cartographie fine
- Renforcer la communication sur deux volets : pratiques « à risque » et « agir lorsque les résistances sont avérées »

Moyens: Mises à jour documentaires, valorisation des données acquises par les différents partenaires et les réseaux de fermes, promotions et communication.

Financement: Autofinancement, AAP communication régional Ecophyto.

2-5 : Garantir la compétence des acteurs - Enjeu N°A-5

Acquis: Les formations certiphyto ont fait l'objet d'une forte mobilisation qui se poursuit. Les renouvellements commencent à être organisés pour les distributeurs, applicateurs en prestation et conseillers. En formation initiale, en plus des formations donnant équivalence au certiphyto, les lycées agricoles sont engagés dans l'agroécologie avec le projet régional « enseigner à produire autrement ».



Objectifs : A travers les actions de formation, la consolidation des connaissances et la sensibilisation à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires doivent être améliorées à l'aide d'outils pédagogiques pertinents pour la formation initiale (démonstrations dans les lycées) et la formation continue (certiphyto et autres formations).

Actions:

Mettre en œuvre le Certiphyto II en région

- Communiquer sur le nouveau dispositif

Proposer des formations complémentaires au certiphyto

- Renforcer les connaissances et acquis sur les techniques alternatives, approche systèmes, ...

Proposer des formations complémentaires à la formation initiale :

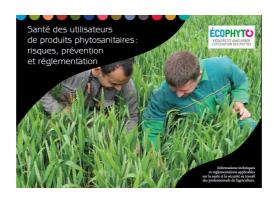
- Créer une mallette pédagogique (manipulation des produits, des semences, etc...)
- Présenter les systèmes de pulvérisation avec le banc crodip en formation initiale
- Proposer une formation spécifique aux jeunes en complément du diplôme équivalent au certiphyto

Moyens : Centres de formation habilités par la DRAAF et établissements d'enseignements agricoles, formations professionnelles des différents partenaires, animation des bassins versants.

Financement: National, appel à projet communication régional, CRB et AELB pour les actions territoriales de bassins versants.

2-6- Prévenir les risques - Enjeu N°A-6

Acquis: Le groupe « Santé et Sécurité » du plan Ecophyto, piloté par la MSA a élaboré un guide pratique sur la sécurité des utilisateurs, guide très largement diffusé. Néanmoins, la communication sur cette thématique doit se poursuivre car un réel besoin se fait sentir.



Objectifs : Faire prendre conscience des dangers tout en communicant sur les mesures à respecter et sensibiliser au cas particulier sur le cas des semences traitées.

Actions:

Maintenir l'effort de communication vers les utilisateurs Aborder la manipulation des semences traitées

Moyens : Animation MSA, actions du CRODIP, vigilance dans toutes les communications pour éviter la présentation de gestes et postures à risque.

Financement: Appel à projet communication régional, auto financement MSA.

2-7 Assurer la cohérence des actions sur les territoires : captages prioritaires et bassins versants - Enjeu N°A-7

Acquis: Dans le cadre des actions d'animations des bassins versants, dans la majorité des cas, des diagnostics et évaluations sont déjà réalisés, en étroite collaboration avec la profession agricole. Des mesures agroenvironnementales sont déployées sur ces bassins versants afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs modifications de pratiques. Les contrats de BV se traduisent concrètement par de l'animation et de l'accompagnement pluridisciplinaires et multi thématiques, MAEC, Breizh bocage, informations sur les

techniques alternatives, etc...Une attention particulière est portée aux captages prioritaires dont l'un a fait l'objet d'une interdiction d'utilisation de substances actives.



Objectifs : Protéger la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable de la population pour les captages prioritaires et diminuer la pression phytosanitaire sur les masses d'eau à risque de non atteinte du bon état écologique au motif du paramètre pesticide.

Actions:

Agir en amont des captages prioritaires « phyto »

- Déployer des actions volontaires, dont des diagnostics de site phytosanitaire « aquasite » et des diagnostics parcellaires DPR2, en amont des prises d'eau afin de diminuer les transferts ponctuels et diffus. Ces actions sont à planifier sur 3ans.
- Faire le lien avec la programmation d'implantation de haies subventionnées par le programme breizh bocage, ou l'achat de matériel, aidé par la mesure 411-a grâce à une bonification.
- Prévoir une animation soutenue pour la conversion à l'agriculture biologique sur ces territoires

Agir à l'échelle des bassins versants

- Consolider les partenariats et relations de travail entre animateurs de BV et les distributeurs par la valorisation de l'observatoire des ventes en lien avec la qualité de l'eau.
- Apporter des éléments de connaissance pour poursuivre le déploiement des techniques alternatives.
- En cas d'accompagnement individuel, pour la maîtrise du risque et des impacts par transfert ponctuel ou diffus, réaliser un diagnostic d'exploitation qui comprend le diagnostic aquasite ou le DPR2.

Moyens : Rencontres, échanges, partages entre animateurs de BV, distributeurs, fermes DEPHY, groupes 30 000, etc. Organisation et pilotage d'un réseau de structures habilitées aux diagnostics phyto aquasite et DPR2, accompagnement financier aux diagnostics aqua-site et DPR2.

Financement : régional par AELB et CRB (411-a, CAB et contrats territoriaux de bassins versants).

III Domaine non agricole : poursuivre les actions en Jardins Espaces Verts Infrastructures (JEVI)

3-1 Accompagner la mise en œuvre de la loi Labbé - Enjeu N°J-1

Acquis : Une première série d'interventions auprès des collectivités a été programmée fin 2016, réalisée sur l'ensemble du territoire breton avec 12 rendez-vous territoriaux animés par la FREDON et réunissant 243 participants.



Objectifs: Informer tous les acteurs en JEVI sur les termes de la Loi Labbé et les accompagner dans leurs démarches pour la gestion de leurs déchets phytosanitaires.

Actions:

Informer et accompagner tous les acteurs des JEVI sur la Loi Labbé : collectivités, animateurs de bassins versants, particuliers

Organiser la collecte des déchets en JEVI

Moyens: envoi de plaquettes aux collectivités, communiqués de presse, information des déchetteries et SMICTOM, animations des bassins versants; implication des distributeurs agréés, animations auprès des amateurs dans le cadre du programme « eau et pesticides ».

Financement: Appel à communication Ecophyto, CRB, AELB, DREAL/ARS(PRSE).

3-2 Accompagner les collectivités vers le 0 Phyto - Enjeu N°J-2

Acquis : Des actions d'accompagnement des communes vers le « 0 phyto » sont mises en œuvre depuis plus de 10 ans en Bretagne. A ce jour 191 communes en Bretagne ont atteint le niveau 5 (« 0 phyto ») de la charte d'entretien des espaces des collectivités. Plus de 70% des communes sont engagées dans cette charte, des outils communs sont mis à disposition par le Conseil Régional (guide, outil d'enregistrement EDRUP) à l'appui d'une animation forte grâce au maillage des bassins versants.





Objectifs : Maintenir le niveau d'excellence de la Bretagne : augmenter le nombre de collectivités engagées vers le 0 phyto, consolider les acquis techniques, trouver des techniques innovantes et les faire partager, impliquer les élus et les usagers.

Actions:

Poursuivre et valoriser le déploiement de la charte des collectivités 0 phyto

- Animer la charte d'entretien des espaces des collectivités
- Continuer de renforcer le lien entre les démarches « 0 phyto » et le concours « Villes et villages fleuris »
- Pérenniser le guichet unique de financement du matériel de désherbage alternatif

Partager les expériences des collectivités (réseau de communes DEPHY)

- Mettre en place un réseau de communes « DEPHY »
- Regrouper à l'échelle régionale des fiches retours d'expériences sur les actions des collectivités
- Réfléchir sur les aménagements des collectivités

Mettre à jour/créer des guides pour des alternatives au désherbage chimique

- Actualiser le guide des alternatives au désherbage chimique des communes
- Réaliser un guide spécifique sur la gestion des terrains sportifs
- Réaliser un guide spécifique sur la gestion des cimetières

Former et sensibiliser au 0 phyto des élus et des usagers

- Réfléchir et élaborer une formation à destination des élus
- Sensibiliser les usagers des terrains sportifs
- Valoriser l'existant auprès des animateurs de Bassins versants

Moyens: Accompagnement technique des collectivités (par les bassins versants ATBVB, la FREDON...), animation et partage via les outils développés par le Conseil Régional de Bretagne (CRB).

Financement: CRB et AELB.

3-3 Accompagner les particuliers vers le jardinage au naturel - Enjeu N°J-3

- Acquis : Depuis 2005, la Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source! », co-coordonnée par la Maison de la Consommation de l'Environnement (MCE) dans le cadre du programme « Eau et pesticides » est menée en partenariat avec des associations et des institutions. Née de la volonté de mieux informer les particuliers sur les problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique, cette charte a prévu de 2007 à 2016 des engagements très précis :
 - pour les enseignes : former les vendeurs, disposer en magasin d'un maximum de solutions alternatives aux pesticides, décliner des supports de communication créés par les promoteurs de la Charte, apporter à chaque client demandeur de conseil une information sur les risques et les solutions sans pesticide ;
 - pour les pouvoirs publics et les associations promoteurs : assurer la formation des vendeurs, concevoir des outils de communication mis à disposition des jardineries, et prendre en charge un plan de communication grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticide.

En outre, des actions d'animations autour de la « semaine pour les alternatives aux pesticides », ainsi que des outils pour sensibiliser le grand public sont portés et réalisés par la MCE, avec le soutien financier du CRB.



Objectifs : Maintenir une dynamique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires auprès des amateurs en valorisant les résultats déjà obtenus et en diffusant les techniques les mieux adaptées à la région.

Actions:

Mettre en valeur les « jardins au naturel »

Mettre en place une stratégie de communication sur le volet « jardinage au naturel » Animer le « réseau jardin »

Informer sur les substances de base et accompagner leurs utilisations

Moyens: Animation MCE et partenaires de la MCE, bassins versants.

Financement: CRB.

3-4 Accompagner les professionnels prestataires - Enjeu $N^{\circ}J$ -4

Acquis: Peu d'actions ont été engagées auprès des professionnels prestataires. Les paysagistes qui emploient des produits phytosanitaires ne disposent pas tous d'un agrément, ni des informations relatives à la réglementation en vigueur.

Objectifs : Informer les prestataires des obligations réglementaires, les accompagner dans leurs démarches vers les techniques alternatives.

Actions:

- Informer les professionnels prestataires
- Intervenir auprès des formateurs des professionnels prestataires

Moyens : Diffusion de l'information via des outils internet, participation des partenaires CRODIP, UNEP, FREDON, ...

Financements: Co-financement CRB - AELB

3-5 Sensibiliser les usagers à l'entretien des espaces privés (entreprises, exploitations agricoles) et des voies de communication - Enjeu N°J-5

Acquis : L'entretien des voies de communication relève de différents acteurs : DIRO, conseils départementaux, communes pour les routes, SNCF pour les voies ferrées. Des modifications de pratiques pour limiter l'utilisation de produits sont d'ores et déjà enclenchées. Toutefois, la diversité des situations et l'absence de communication à ce sujet interroge les usagers des voies de transports.

Par ailleurs, certaines entreprises privées, parmi lesquelles les exploitations agricoles, font de réels efforts pour la gestion de leurs espaces.

Objectifs Mieux informer sur les travaux et engagements des acteurs vis-à-vis des efforts réalisés pour la gestion de leurs espaces.

Actions:

Informer le grand public sur les moyens utilisés pour réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les voies de transport (SNCF, DIRO, etc...)

Accompagner la communication des entreprises privées sur la gestion « 0 phyto » de leurs espaces

Moyens : Sollicitation directe par la DREAL, participation des bassins versants ATBVB, des communes, appui de la CRAB.

Financements: CRB

3-6 Améliorer les connaissances et expérimenter des méthodes alternatives - Enjeu N°J-6

Acquis : En raison des niveaux de contamination de l'eau par certains produits homologués pour des usages en zone non agricole, mais aussi comme biocide ou comme détergents, des travaux sont entamés depuis 2 ans sur les problématiques plus spécifiques du diuron et de l'AMPA. De plus, le déploiement de la charte de désherbage communal a montré les difficultés rencontrées sur certaines zones pour lesquelles le « 0 phyto » est difficile à atteindre ou à maintenir. A ce titre, des études sont déjà menées sur la gestion agronomique des terrains de foot.



Objectifs: Poursuivre et finaliser les travaux engagés, valider les hypothèses émises afin d'obtenir des résultats à présenter au MEEM et au MAAF. Expérimenter des techniques alternatives pour les terrains de foot et la gestion des limaces. Elaborer un guide sur la gestion agronomique des terrains de foot en 0 phyto à diffuser auprès des collectivités et partenaires associés

Actions:

Améliorer les connaissances des phénomènes de contamination par le Diuron en tant que biocide Améliorer les connaissances sur la provenance de l'AMPA non agricole

Expérimenter sur la gestion des terrains sportifs

Expérimenter sur la gestion des limaces par les collectivités.

Moyens: Analyses d'eau amont/aval de stations d'épuration, mise en place d'essais par la FREDON, expérimentation de différentes conduites de terrains de foot avec accord de plusieurs communes.

Financement: co-financement CRB – AELB.

IV. Indicateurs/Suivis des actions

Acquis:

Un **observatoire des ventes** a été mis en place à partir de données de ventes au code postal de l'acheteur, données fournies par la distribution dans le cadre d'un accord avec l'administration par convention. Les résultats obtenus en quantité de substances actives (QSA) sont calculés pour la région, par département. Ils sont aussi répartis par bassin versant et par SAGE et fournis aux structures porteuses. La valorisation de ces résultats repose sur des échanges avec les partenaires du territoire concerné, dont les distributeurs. Un outil méthodologique a été élaboré dans le cadre d'un diplôme de fin d'études et permet de valoriser les données de façon opérationnelle.

En complément des suivis pour la Directive cadre sur l'eau et pour l'alimentation en eau potable, **un réseau** (**réseau CORPEP**) de 10 points de suivi (prélèvements réalisés pour des cours d'eau sur granit ou sur schiste et en zone légumière) de la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires existe depuis 2004. Il a comme particularité de s'adosser au régime de pluie et mesure ainsi l'effet des transferts par ruissellement et du drainage.

D'autres éléments d'évaluation des pratiques et de leurs évolutions dans le temps existent et sont valorisés : enquêtes pratiques culturales, enquêtes bassins versants, inspections du SRAL,...

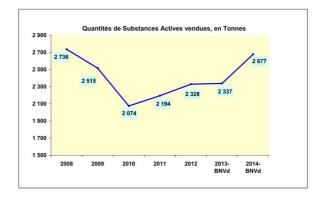
Objectifs et actions:

Les indicateurs seront définis dans chacune des fiches actions lors de la prochaine réunion du comité indicateurs au premier trimestre 2017.

4-1 Poursuivre l'observatoire des ventes et optimiser les résultats: I-1

L'observatoire des ventes est un outil à maintenir à partir de données issues de la BNV-d. La valorisation par BV et SAGE peut être étendue pour des territoires en amont des captages prioritaires, mais aussi par famille de produits, par filière, par ha de surface agricole d'un territoire choisi.

L'outil SIRIS-pesticide peut permettre de valider la liste de molécules à rechercher dans l'eau, pour les bassins versants, comme pour les unités de l'ARS.



A partir des chiffres des Doses Unitaires (DU) évaluées par l'INRA, le NODU régional ($\Sigma(QSA/DU)$) sera calculé et permettra de suivre l'évolution annuelle des pratiques.

4-2 Maintenir le réseau CORPEP et collecter les données des bassins versants : I-2

La spécificité du réseau CORPEP milite pour son maintien : il constitue une vigie sur laquelle peut s'appuyer les autres réseaux de suivi; Avec plus de 10 ans de séries de mesures, il permet aussi d'évaluer l'impact des modifications des pratiques sur la qualité de l'eau.

La collecte des données détenues par les bassins versants ou les SAGE peut venir utilement apporter une information localisée par secteur géographique non suivi dans le réseau CORPEP.

4-3 Augmenter le suivi de la qualité de l'air: I-3

Un seul point de suivi est actuellement opérationnel, en zone péri-urbaine de Rennes.

En raison de l'existence d'un habitat très dispersé en zone rurale, l'implantation d'un point de suivi complémentaire apporterait une information supplémentaire souhaitée par l'ensemble des acteurs du plan Ecophyto.

4-4 Suivre le nombre de Certificats d'Economie de Produis Phytopharmaceutiques (CEPP) en Bretagne: I-4

Le suivi annuel du nombre de CEPP peut apporter une information complémentaire aux enquêtes statistiques sur l'évolution techniques permettant la baisse de l'utilisation des produits (OAD, matériel, ..).

4-5 Valoriser les enquêtes statistiques, les inspections , les contrôles pulvérisateurs: I-5

Les résultats des diverses enquêtes statistiques et inspections sont autant d'indicateurs d'évolutions des pratiques à valoriser annuellement, si possible : IFT, TCS, matériel, mesures de protection de l'utilisateur, mais aussi sites phytosanitaires, gestion des PPNU, respect des prescriptions d'utilisation, respect du contrôle du pulvérisateur ...

4-6 Suivi des actions de la feuille de route et bilan annuel : I-6

Chaque action du plan doit disposer d'un indicateur propre, adapté à l'action, et évalué chaque année. Un état d'avancement sera établi annuellement, avec un bilan par action et des mises à jour des indicateurs du plan et des actions engagées.

Financement : National MAAF pour les enquêtes et contrôles, national MEEM-ONEMA pour la BNVD, AELB pour le réseau CORPEP, projet CASDAR pour la qualité de l'air.

V. L'organisation par une gouvernance rénovée et des financements mutualisés

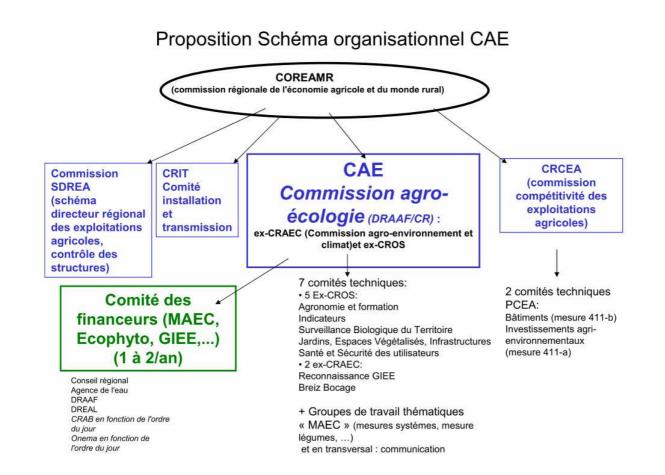
5-1 Gouvernance

La commission agro-écologie (CAE) dépend de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) et est issue de la fusion de la commission agro-environnementale et climatique (CRAEC) et de la commission régionale d'orientation stratégique (CROS) du plan ECOPHYTO 1. Elle se réunira suivant une configuration spécifique en format ex-CRAEC et ex-CROS selon les thématiques abordées.

La composition de la CAE intègre les membres des 2 commissions fusionnées. La liste des membres est présentée en annexe 2. Cette organisation permet d'avoir une vision plus élargie en prenant en compte l'agro-écologie dans une démarche plus intégrée et pas seulement la réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Sept comités techniques dépendent de cette CAE : agronomie et formation, indicateurs, surveillance biologique du territoire, jardins-espaces végétalisés, infrastructures (JEVI), santé et sécurité des utilisateurs, reconnaissance GIEE, Breizh Bocage.

Le comité des financeurs assure l'ingénierie des financements des actions ECOPHYTO, MAEC, GIEE...



5-2 Financements

Les financements du plan ECOPHYTO sont multiples : nationaux et régionaux spécifiques d'Ecophyto, ou s'inscrivant dans des actions plus larges d'autres acteurs régionaux.

Les actions pour la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires en Bretagne sont ainsi financées grâce à différentes **lignes budgétaires**

Enveloppes Ecophyto

Ecophyto National ONEMA: 1 million €: SBT, fermesDEPHY, animation régionale, communication. Ecophyto Régional AELB: 1,37 million €: prioritairement pour les fermes 30 000 et le soutien aux investissements via la mesure 411-a du PCAEA.

Contrat territoriaux des bassins versants

Actions agricoles : AELB, CRB et départements : 900 000 €

Actions en JEVI (y compris MCE hors BV) : AELB et CRB : 800 000 €

<u>Politiques d'accompagnement aux modifications de systèmes d'exploitation (Plan de Développement Rural</u> Breton):

Mesures agro-environnementales et climatiques et conversion à l'agriculture biologique : FEADER, Etat, CRB, AELB : 124 millions pour les 2700 engagements de 2016 et 2017 (sur 5 ans : soit 25 millions d'€ par an)

<u>Autres financements</u>: autofinancement des partenaires: MSA, structures engagées dans les fermes DEPHY, bassins versants, CRAB... Par ailleurs, il est prévu d'accorder 130 000 € par an sur des actions relevant du domaine **non agricole** sur un financement de l'AELB hors Ecophyto.

L'attribution des financements pourra se faire suite à un appel à projet :

- national avec une pré-instruction régionale pour la reconnaissance des réseaux de fermes DEPHY,
- régional pour la communication et la sécurité des utilisateurs,
- régionaux pour les investissements en matériel agricole : appel à projet spécifique 411a (autorité de gestion assurée par le conseil régional),
- régionaux pour les réseaux de fermes hors DEPHY : les 30 000 émargent sur un budget AELB, les réseaux de fermes GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) sur budget du MAAF et les réseaux de fermes AEP (agriculture écologiquement performante) sur budget du conseil régional.

Des attributions de financements pourront également se faire sans appel à projet :

- pour les investissements en matériel des collectivités : en guichet ouvert par le conseil régional,
- pour les actions d'animation et d'accompagnement pour la réduction de l'usage et des impacts des bassins versants, via des programmes territoriaux de l'eau (PTE).

5-3 Communication

La communication relevant d'ECOPHYTO 2 sera réalisée par les différents outils et partenaires régionaux dont la lettre ECOPHYTO « la profession s'engage » de la chambre régionale d'agriculture (CRAB), les sites internet de la DRAAF, de la DREAL, de la CRAB, du conseil régional, de la FREDON, du CRODIP...

Chaque porteur d'action assurera la communication des actions engagées et des résultats obtenus.

Les acteurs du plan ECOPHYTO prennent l'engagement d'assurer une communication agronomique compatible avec la présente feuille de route.

ANNEXE 1 : Liste des fiches actions / enjeux, niveau de financement, indicateurs

Indicateurs du plan:

- I.1 Poursuivre l'observatoire des ventes et optimiser les résultats
- I.2 Maintenir le réseau CORPEP et collecter les données des bassins versants
- I.3 Augmenter le suivi de la qualité de l'air
- I.4 Suivre le nombre de CEPP en Bretagne
- I.5 Valoriser les enquêtes statistiques, les inspections SRAL, les contrôles pulvérisateurs
- I.6 Suivi des actions de la feuille de route et bilan annuel (cf ci-après)

Actions et Indicateurs en Zones agricoles : 7 enjeux, 23 actions

A-1 : Accompagner les agriculteurs dans	Niveau de	Indicateurs	Structure
<u>l'agro-écologie</u>	financement		responsable suivi
Valoriser les enseignements de DEPHY	national	- évolution de l'IFT	CRA de Bretagne
		des fermes DEPHY	(CRAB)
Rattacher DEPHY aux territoires	national		
Renforcer le lien DEPHY FERME et DEPHY EXPE	national		
Accompagner des collectifs d'agriculteurs	AAP Ecophyto régional AELB	nombre de groupeset d'agriculteurs,évolution de l'IFTmoyen des collectifs	CRA de Bretagne
A-2 Encourager le déploiement de	AAP Ecophyto		
nouveaux outils	régional AELB		
Généraliser les agroéquipements	regional Tiebs	nombre et types de matériels en lien avec des méthodes alternatives achetés avec un financement 411-a	DRAAF et Conseil Régional (CR)
Accompagner la prise en main des agro- équipements			
Proposer des appels à projets R&D régionaux			
A-3 : Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire (RSBT)			
Elever le niveau d'observation en mobilisant les acteurs	national	 taux de régularité des observateurs nombre de parcelles suivies par des lycées ou des agriculteurs 	CRAB-DRAAF
Adosser au réseau SBT un dispositif «	national		
émergence de problèmes »			
Renforcer l'effort de communication sur le	national		
volet techniques alternatives et biocontrôle			
Renforcer le lien BSV / conseil	national		
Valoriser le suivi des « Effets non	national		
intentionnels »			

A.4. Réduire l'utilisation des herbicides			
Comprendre et réduire l'utilisation de glyphosate	AAP régional communication	- fréquence de dépassement de 0,1 µg/l du glyphosate et de l'AMPA dans l'eau des stations bilan - évolution des ventes de glyphosate	DREAL DRAAF-SRISE CRAB
Promouvoir les leviers d'action pour la maîtrise des vivaces Réduire les risques de résistance aux			
herbicides			
Accompagner le retrait de l'isoproturon A-5: Garantir la compétence des acteurs			
Mettre en œuvre le Certiphyto II en région	national	- nombre de certiphyto	DRAAF (SRFD)
Proposer des formations complémentaires au certiphyto		- nombre de sessions de formations complémentaires et de formés	DRAAF (SRFD) - CRODIP et CRAB, VIVEA
Proposer des formations complémentaires à la formation initiale		- nombre de sessions de formations complémentaires et de formés	DRAAF (SRFD)- CRODIP et CRAB, VIVEA
A-6- Prévenir les risques	A A D (-11		
Maintenir l'effort de communication vers les utilisateurs	AAP régional communication		
Aborder la manipulation des semences	AAP régional		
traitées	communication		
A-7 Assurer la cohérence des actions sur les territoires			
Agir en amont des captages prioritaires « phyto »	Contrats territoriaux AELB	- nombre de diagnostics aquasite en rapport au nombre de sites d'exploitations de l'aire du captage prioritaire (AAC) et superficie des parcelles diagnostiquées par rapport à la SAU de l'AAC	CRODIP - BV
Agir à l'échelle des bassins versants	Contrats territoriaux AELB	- nombre de diagnostics aquasite en rapport au nombre de sites d'exploitations du BV et superficie des parcelles diagnostiquées par rapport à la SAU du BV	CRODIP - BV

Actions et Indicateurs en JEVI: 6 enjeux et 18 actions

	1	1	
J-1 Accompagner à la mise en œuvre de la			
loi Labbé	A A D mágio mol		
Informer et accompagner tous les acteurs des JEVI sur la Loi Labbé	AAP régional communication		
Organiser la collecte des déchets en JEVI	PRSE		
Organiser la conecte des déchets en JEVI	TRSE		
J-2 Accompagner les collectivités vers le 0	Contrats		
Phyto	territoriaux AELB		
Partager l'expérience des collectivités		- nombre de	CR
(réseaux de communes DEPHY)		communes dephy	
Poursuivre et valoriser le déploiement de la		- nombre de	CR
charte des collectivités 0 phyto		communes en	
		zérophyto	
		- nombre de	
		communes	
		engagées dans la	
Mise à jour des guides pour des alternatives		charte	
au désherbage chimique			
Formation et sensibilisation au 0 phyto des			
élus et des usagers			
J-3 Accompagner les particuliers vers le	CRB		
jardinage au naturel			
Mettre en valeur les jardins au naturel		- nombre de jardins	MCE
		au naturel	
Mettre en place une stratégie de			
communication sur le volet jardinage au			
naturel Animer le réseau jardin			
Informer sur les substances de base et			
accompagner leur utilisation			
decompagner rear armsation			
J-4 Accompagner les professionnels	CRB- AELB		
prestataires			
Informer et sensibiliser les professionnels			
prestataires			
Intervenir auprès des formateurs des		- nombre de	CRODIP
professionnels prestataires		formateurs de	
		professionnels	
T F C	CDD	prestataires formés.	
J-5 Sensibiliser les usagers à l'entretien	CRB		
des espaces privés (entreprises, exploitations agricoles) et des voies de			
communication			
Communiquer sur la gestion 0 phyto des			
espaces des entreprises privées.			
Informer le grand public sur les moyens			
utilisés pour réduire l'usage des produits			
phytosanitaires dans les voies de transport			
(SNCF, DIRO, etc)			

J-6 Améliorer les connaissances et	CRB- AELB	
rechercher des méthodes alternatives		
Améliorer les connaissances des		
phénomènes de contamination par le Diuron		
en tant que biocide		
Améliorer les connaissances sur la		
provenance de l'AMPA non agricole		
Expérimenter sur la gestion des terrains		
sportifs		
Expérimenter sur la gestion des limaces par		
les collectivités.		

COMMISSION AGRO-ECOLOGIE

STRUCTURES:

Préfecture de Région SGAR - MIRE
Conseil Régional de Bretagne
DRAAF
DREAL
Agence de l'Eau Loire Bretagne
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
Conseil Départemental des Côtes d'Armor
Conseil Départemental du Finistère
Conseil Départemental du Morbihan
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 22
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 29
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35
Direction Départementale des Territoires et de la Mer 56
Coop de France Ouest
Négoce Ouest
FRAB
FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture
e Milieu rural)
Eau et rivières de Bretagne
Bretagne vivante
FRSEA
JA
Coordination Rurale
Confédération paysanne
(ASP) *

	-
~	00
400	

ARVALIS

ATBVB (association des techniciens des bassins versants de bretagne)

CERAFEL

CRODIP

DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la

Consommation, du Travail et de l'Emploi)

EDT (entrepreneurs des territoires)

FRCUMA Ouest

FREDON Bretagne

FRGEDA

GIE Elevages - commission apicole régionale de Bretagne

INRA

Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) de Rennes

MSA d'Armorique

MSA des Portes de Bretagne

TERRES INOVIA (Ex CETIOM)

UFC Que Choisir

UIPP (Union des Industries de la protection des plantes)

UNILET

Fiches actions Zones Agricoles- feuille de route ECOPHYTO BRETAGNE

Enjeu	Accompagner les agriculteurs	Plan d'action
A-1	dans l'agro-écologie	BRETAGNE
Axe 1	Faire évoluer les pratiques et les systèmes	Version n°1
Objectif régional	Capitaliser l'expérience DEPHY	Janvier 2017

Objectif: Il s'agit d'améliorer les modalités de diffusion et de transfert des résultats des réseaux de fermes DEPHY vers le plus grand nombre d'agriculteurs en multipliant les liens avec d'autres structures (avec les bassins versants, les conseillers, l'enseignement agricole, etc.).

Action: Valoriser les enseignements de DEPHY

Pilote de l'action : CRAB et Ingénieurs Territoriaux DEPHY

Détails de l'action :

La CRAB et les ingénieurs territoriaux DEPHY s'attacheront à valoriser les enseignements de DEPHY en :

- Incitant chacune des structures qui portent un réseau DEPHY (12 réseaux en Bretagne au 16/01/17), à diffuser les enseignements au sein même de leurs équipes (la DRAAF et la CRAB iront échanger en 2017). A titre d'information, par exemple, une journée interne Chambre devrait être réalisée en 2017
- Diffusant les résultats de DEPHY via les collectifs existants en Bretagne (groupes cultures, GIEE / AEP, Cuma, etc.)
- Intégrant les enseignements de DEPHY dans les formations certiphyto
- Entretenant une information régulière autour de DEPHY (par exemple témoignages réguliers type « observatoire des fourrages »)

Acteurs: porteurs de réseaux DEPHY, FRGEDA, SRDF et structures agrées Certiphyto

<u>Moyens</u>: l'animation des réseaux de fermes est inscrite sur le budget national Ecophyto. Des moyens complémentaires pourront être alloués à des actions de communication d'envergure via l'appel à projet régional

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de portes ouvertes dans des fermes DEPHY
- Nbre de structures portant un réseau et rencontrées par la DRAAF et la CRAB
- Nbre d'articles publiés
- Evolution de l'IFT moyen des groupes

Action: Rattacher DEPHY aux territoires

Pilote de l'action : CRAB et Ingénieurs Territoriaux DEPHY

Détails de l'action :

La CRAB et les ingénieurs territoriaux DEPHY chercheront à faire du lien entre les acteurs DEPHY et d'autres acteurs territoriaux en Bretagne.

Vers les bassins versants

- Porter à connaissance puis intégrer DEPHY aux programmes de bassins versants. Par exemple, une journée d'échange avec les techniciens de bassins versants pourra être prévue en 2017.
- Proposer des opérations communes de communication BV / DEPHY

Vers l'enseignement agricole

- Interagir avec les référents agroécologie des lycées
- Proposer les opérations de communication communes (journée lycée de la Touche en cours de construction)

- Co-construire des modules pédagogiques (actions en cours avec des BTS ACSE et AGROCAMPUS)

<u>Acteurs</u>: porteurs de réseaux DEPHY, structures de bassin versant et association des techniciens de bassins versants, lycées agricoles, SRFD

<u>Moyens</u>: via les capacités d'animations portées par les bassins versants et ou les SAGE, via l'appel à projets de communication.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de journées d'échange organisées

Action: Renforcer le lien DEPHY FERME et DEPHY EXPE

Pilote de l'action : CRAB et Ingénieurs Territoriaux DEPHY

Détails de l'action :

La CRAB et les ingénieurs territoriaux DEPHY chercheront à faire du lien entre les deux volets du dispositif DEPHY en Bretagne.

- Via les ingénieurs territoriaux, proposer des rencontres régulières FERME / EXPE (2 par an)
- Lorsqu'un nouvel appel à projets EXPE sera lancé, construire un projet breton répondant aux questions posées par l'expérience FERME. Les thématiques qui pourraient être abordées : gestion des adventices, solutions agronomiques, etc.

Acteurs: porteurs de réseaux DEPHY, porteurs de projets EXPE

<u>Moyens</u>: l'animation des réseaux de fermes et des projets expérimentaux est inscrite sur le budget national Ecophyto.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de rencontres ou journées communes FERME / EXPE

Enjeu A-1	Accompagner les agriculteurs dans l'agro-écologie	Plan d'action BRETAGNE
Axe 1	Faire évoluer les pratiques et les systèmes	Version n°1
Objectif	Accompagner des collectifs d'agriculteurs	Janvier 2017
régional	dans l'agro-écologie	Janvier 2017

Objectif: Il s'agit d'accompagner des collectifs d'agriculteurs dans l'agro-écologie

Action : Elaborer un cahier des charges régional pour le dispositif « 30 000 »

Pilote de l'action : Comité des financeurs

<u>Détails de l'action</u>: Sur la base d'échanges avec les principaux partenaires agricoles, la CRAB proposera au comité des financeurs un cahier des charges régional pour le dispositif 30 000. Dans la mesure du possible, ce dispositif s'articulera avec les GIEE et groupes AEP existants en région.

Acteurs: CRAB, IT DEPHY, Agence de l'eau, Région Bretagne, DRAAF, DREAL

Moyens : pas de moyens spécifiques

Calendrier: 1er semestre 2017

Indicateurs:

Action: Accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs dans le dispositif « 30 000 »

Pilote de l'action : CRAB / Agence de l'eau

<u>Détails de l'action</u>: La CRAB et l'Agence de l'eau publiera l'appel à projet « 30 000 ». La CRAB a la responsabilité de relayer l'appel à projets et d'accompagner les porteurs de projets dans la construction de leur dossier.

Acteurs: tout organisme agricole, AELB, DRAAF

<u>Moyens</u>: financement AELB pour animation sur fonds Ecophyto régional, sur 3 ans, à hauteur de 80%. Animation et diagnostics, bonification pour aides au matériel (mesure 411-a du PCAEA). Autofinancement des structures.

Calendrier: démarrage 1er semestre 2017

Indicateurs:

- Nbre de groupes 30 000
- Nbre d'agriculteurs engagés
- IFT moyens

Action : Valoriser les résultats des groupes engagés dans l'agroecologie

<u>Pilote de l'action</u> : CRAB **Détails de l'action** :

La CRAB a la responsabilité de la capitalisation et de la valorisation de ce qui est fait dans les collectifs d'agriculteurs engagés dans l'agroécologie, aussi bien « 30 000 » que GIEE ou AEP.

<u>Acteurs</u>: CRAB, autres organismes agricoles, structures de bassins versants, enseignements agricole, conseil régional, DRAAF etc.

<u>Moyens</u>: financement des groupes 30 000 par AELB, des GIEE par état et des AEP par région Bretagne. Des moyens complémentaires pourront être alloués à des actions de communication d'envergure via l'appel à projet régional.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Enjeu A-2	Encourager le déploiement de nouveaux outils	Plan d'action BRETAGNE
Axe 1	Faire évoluer les pratiques et les systèmes	
Objectif régional	Amplifier l'emploi de matériels ou outils permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	Version n°1 Janvier 2017

Objectif : Une amplification significative de l'emploi de matériels de précision et de désherbage mécanique ainsi que des produits de biocontrôle et des OAD est à rechercher, en lien si possible avec les CEPP.

Action : Généraliser les agroéquipements

<u>Pilote de l'action</u>: Comité de modernisation (pilote du PCAE)

Détails de l'action :

Au niveau régional, la volonté est de rendre accessible l'ensemble des matériels permettant la réduction des phytos via le PCAE ou un dispositif complémentaire, y compris en individuel. Une révision de la liste de matériel éligible et des modalités d'aide devra être envisagée.

Acteurs : Agence de l'eau et Conseil Régional

Moyens: AELB sur fonds Ecophyto régional et CRB. Appui à l'investissement dans le cadre de la mesure 411-a du PCAEA via un appel à projet spécifique Ecophyto, avec une liste de matériels dédiée et des priorités affichées: 1) Aires de captages prioritaires 2) réseaux DEPHY et 30 000 3) masses d'eau à risque de non atteinte du bon état écologique sur le paramètre phytosanitaire 4) autres territoires. Animation et information autour de ces thématiques.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre et types de matériels avec des méthodes alternatives financées par la mesure 411-a du PCAEA
- Montant consommé

Action : Accompagner la prise en main des agroéquipements

<u>Pilote de l'action</u> : CRAB <u>Détails de l'action</u> :

Le fait de disposer d'un matériel alternatif ou OAD ne suffit pas toujours à son utilisation optimale.

L'action vise :

- A court terme, à diffuser largement des fiches pratiques « choix matériel / réglages / prise en main » (en articulation avec PCAE ?).
- A moyen terme, diffuser des fiches pour les OAD et le biocontrôle
- A lancer une réflexion sur un dispositif d'accompagnement individuel aux exploitants sur l'utilisation de leur matériel

Acteurs: CRAB et FRCUMA

Moyens:?

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs: nombre de fiches techniques diffusables

Action : Proposer des appels à projets R&D régionaux

Pilote de l'action : DRAAF- AELB

Détails de l'action :

Si besoin, une part de l'enveloppe régionale Ecophyto pourrait être réservée à un appel à projet R&D qui permettrait d'apporter des réponses pour des problématiques spécifiques rencontrés en Bretagne (détection au champ, développement de matériel spécifique, etc.)

Acteurs: organismes agricoles, FRCUMA, ETA, IRSTEA, etc.

Moyens: AELB sur fonds Ecophyto régional

<u>Calendrier</u>: 2018 Indicateurs:

Enjeu A-3	Améliorer le réseau de surveillance biologique du territoire	Plan d'action BRETAGNE
Axe 1	Faire évoluer les pratiques et les systèmes	Version n°1
Objectif	Améliorer la pertinence du BSV	Janvier 2017
régional	et son appropriation par les conseillers	Janvier 2017

Objectif: Le BSV, par sa régularité et son actualité sur les pressions parasitaires, est tout indiqué pour apporter les éléments d'information permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. L'objectif est d'améliorer sa pertinence et son appropriation par les conseillers.

Action: Elever le niveau d'observation en mobilisant les acteurs

Pilote de l'action : Animateur interfilières

Détails de l'action :

L'animateur interfilières, appuyé par les animateurs filières, s'efforcera de relancer la dynamique « surveillance biologique du territoire » en insistant sur la nécessité de régularité des observations (une 1^{ère} réunion a été organisée en grandes cultures en janvier 2017). La participation des lycées agricoles et des agriculteurs sera renforcée. Les engagements de chacun seront précisés de manière plus explicite dans les conventions.

<u>Acteurs</u>: tous les acteurs du réseau de surveillance biologique du territoire, DEPHY, enseignement agricole

Moyens: financement national sur fonds écophyto. Animation, formation si besoin.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- taux de régularité des observateurs
- Nbre de parcelles suivies par lycées engagés
- Nbre de parcelles suivies par les agriculteurs

Action : Adosser au réseau SBT un dispositif « émergence de problèmes »

Pilote de l'action : Animateur interfilières

Détails de l'action :

Le réseau de surveillance biologique du territoire en place peut-être un formidable outil pour détecter des problèmes émergents, mais il doit pour cela gagner en réactivité. L'animateur interfilières étudiera la possibilité de s'appuyer sur des observations de conseillers et agriculteurs sentinelles, sur des parcelles flottantes avec des protocoles simplifiés et pourquoi pas un outil de remontée d'informations « pratique ».

Acteurs : tous les acteurs du réseau de surveillance biologique du territoire

Moyens: financement national sur fonds écophyto

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Action : Renforcer l'effort de communication sur le volet techniques alternatives et biocontrôle

Pilote de l'action : Animateur interfilières

Détails de l'action :

L'animateur interfilières veillera à ce que soit apporté de façon systématique un message bien identifié en lien avec des techniques alternatives, y compris de biocontrôle. Un cadre spécifique ou une signalétique sera ajouté aux BSV.

Le guide du rédacteur des BSV élaboré courant 2017 au niveau national sera adapté régionalement.

Acteurs : tous les acteurs du réseau de surveillance biologique du territoire

Moyens: financement national sur fonds écophyto

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de BSV avec un message « techniques alternatives » ou « biocontrôle » (facile à suivre si signalétique particulière)

Action: Renforcer le lien BSV / conseil

Pilote de l'action : Animateur interfilières

Détails de l'action :

Des échanges plus réguliers seront établis avec la distribution, ceci afin

- de renforcer sa participation aux réseaux d'observation
- d'avoir des échanges plus ponctuels d'information, y compris sur le terrain

NB: début 2017, une étude menée par des étudiants d'Agrocampus Ouest (« Comment améliorer la communication faite par les BSV pour raisonner la gestion des bioagresseurs : le développement d'un outil numérique plus interactif et personnalisé serait-il un moyen de démocratiser l'emploi du BSV pour les utilisateurs ? ») permettra d'envisager des pistes d'amélioration pour le BSV, y compris sur le volet lien au conseil.

Acteurs : tous les acteurs du réseau de surveillance biologique du territoire, structures de conseil

Moyens: financement national sur fonds écophyto

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de parcelles suivies par la distribution

Action : Valoriser les résultats régionaux du suivi « Effets non intentionnels »

Pilote de l'action : Animateur interfilières

Détails de l'action :

Une valorisation de la synthèse régionale du suivi des effets non intentionnels de l'usage des produits phytosanitaires sera réalisée. Ces informations seront diffusées aux conseillers, agriculteurs, enseignement agricole, structures de bassins versants, etc.

Acteurs : tous les acteurs du réseau de surveillance biologique du territoire

<u>Moyens</u>: suivi ENI financé sur fonds ecophyto nationaux. Si besoin, des moyens complémentaires pourront être alloués via l'appel à projet régional.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Enjeu A-4	Réduire l'utilisation des herbicides	Plan d'action BRETAGNE
Axe 1	Faire évoluer les pratiques et les systèmes	Varsion nº1
Objectif régional	Améliorer la qualité de l'eau	Version n°1 Janvier 2017

Objectif : Réduire l'usage et l'impact des herbicides, produits les plus utilisées et qui contribuent le plus à la dégradation de la qualité de l'eau en Bretagne. Répondre à des problématiques spécifiques de gestion des adventices : utilisation du glyphosate, retrait de l'isoproturon, gestion des vivaces, apparition de résistances.

Action : Comprendre et réduire l'utilisation du glyphosate

Pilotes de l'action : DRAAF / CRAB

Détails de l'action :

- Faciliter l'accès aux données du suivi qualité de l'eau pour le glyphosate : élaborer et partager (entre les membres du comité indicateurs) un fichier annuel glyphosate- AMPA dans l'eau
- Réaliser une étude territoriale pour préciser l'usage du glyphosate (agricole / non agricole). En effet, les enquêtes des services statistiques ne sont pas suffisantes pour pouvoir préciser les pratiques agricoles d'utilisation du glyphosate dans la rotation et les critères retenus dans les décisions. Une enquête permettra de mieux cerner les pratiques les plus à risque et d'évaluer les travaux à mener pour accompagner des changements de pratique. Le dispositif DEPHY, les GIEE, groupes AEP et 30 000 seront sollicités pour répondre à l'enquête.
- Evaluer l'utilisation de glyphosate en Techniques Culturales Simplifiées sur la base d'expertises, de témoignages, d'une enquête éventuellement.
- Promouvoir les solutions alternatives : le document régional (4 pages) existant sur l'utilisation raisonnée du glyphosate sera notamment actualisé et diffusé

Acteurs: organismes agricoles, réseaux DEPHY, structures de bassins versants

<u>Moyens</u>: études financées sur fond écophyto régional, autofinancement, AAP communication régional Ecophyto si besoin

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Quantités de glyphosate vendues

- Fréquences de dépassement de 0.1μg/l du glyphosate et de l'AMPA dans l'eau des stations bilan

Action : Accompagner le retrait de l'isoproturon

<u>Pilote de l'action</u> : CRAB **Détails de l'action** :

La CRAB incitera l'ensemble des partenaires agricoles ayant des connaissances sur le sujet à communiquer sur les alternatives à l'IPU. Les distributeurs d'une part et les structures de bassins versants d'autre part, seront associés à cette communication. Une vigilance sera portée aux produits de substitution, notamment en terme de contamination des eaux.

Acteurs: tous les acteurs agricoles

Moyens: autofinancement, AAP communication régional Ecophyto.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Action : Promouvoir les leviers d'action pour la maîtrise des vivaces

Pilote de l'action : CRAB

Détails de l'action :

La maitrise des vivaces reste un point bloquant dans la gestion des adventices. La CRAB et ses partenaires conduiront des actions de communication spécifiques sur cette question :

- En allant chercher les expériences réussies de maitrise des vivaces : DEPHY, bio, etc.

- En identifiant les règles de décision conformes avec la Protection Intégrée des Cultures et en les diffusant
- En mettant en avant les leviers « systèmes » dans ses communications

Acteurs : CRAB et ses partenaires

Moyens: autofinancement, AAP communication régional Ecophyto.

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Action : Réduire les risques de résistance aux herbicides

<u>Pilote de l'action</u> : ? Détails de l'action :

 Mettre en place un suivi régional des résistances : identifier les secteurs touchés et réaliser une cartographie fine. Le réseau SBT pourra y contribue.r

- Renforcer la communication sur deux volets : pratiques « à risque » et « agir lorsque les résistances sont avérées (mesures agronomiques) »

Acteurs: tous les acteurs agricoles, en particulier distributeurs, Arvalis, Syngenta, SBT

Moyens: financement national sur fonds écophyto

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Enjeu A-5	Garantir la compétence des acteurs	Plan d'action BRETAGNE
Axe 1	Faire évoluer les pratiques et les systèmes	Version n°1
Objectif	Former les utilisateurs de produits	Janvier 2017
régional	phytosanitaires	Janvier 2017

Objectifs: A travers les actions de formation, la consolidation des connaissances et la sensibilisation à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires doivent être améliorées à l'aide d'outils pédagogiques pertinents pour la formation initiale (démonstrations dans les lycées) et la formation continue (certiphyto et autres formations).

Action : Mettre en œuvre le Certiphyto II en région

Pilote de l'action : DRAAF

Détails de l'action :

Sous pilotage du SRFD, une communication régionale pourrait être effectuée sur la mise en œuvre du nouveau certiphyto, les nouvelles modalités, les aspects pratiques pour les agriculteurs. Une réunion avec les centres est prévue au 1^{er} semestre 2017.

Acteurs: centres de formation habilités par la DRAAF et établissements d'enseignements

agricoles, formations professionnelles des différents partenaires.

Moyens: financement national, appel à projet communication régional si besoin

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de certiphyto II

Action : Proposer des formations complémentaires au certiphyto

Pilote de l'action : DRAAF

Détails de l'action :

Pour compléter les connaissances acquises en certiphyto, les centres de formation doivent également proposer des formations complémentaires, visant à renforcer les connaissances et acquis sur les techniques alternatives, approche systèmes,...Un catalogue de ces formations complémentaires sera réalisé et tenu à jour.

Acteurs: centres de formation habilités par la DRAAF, CRAB, CRODIP, MSA, Instituts

Moyens: financement national

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de sessions de formations « complémentaires » au certiphyto et de formés

Action : Proposer des formations complémentaires à la formation initiale

Pilote de l'action : DRAAF

Détails de l'action :

Les jeunes issus de l'enseignement agricole obtiennent un diplôme qui donne accès au certiphyto, sans que dans la plupart des cas, ils aient manipulé des produits. Un renforcement des connaissances qui sont proposées lors de leur cursus est indispensable. La DRAAF coordonnera les actions suivantes :

- Créer une mallette pédagogique qui présenterait les EPI et permettrait des manipulations des produits, des semences, etc...
- Présenter les systèmes de pulvérisation en formation initiale
- Proposer une formation spécifique aux jeunes en complément du diplôme équivalent au certiphyto

Acteurs: établissements d'enseignements agricoles, CRODIP, MSA

Moyens: financement national, appel à projet communication régional si besoin (mallette)

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- Nbre de présentations du banc dans les structures de formation
- Nbre de sessions de formations « complémentaires » et de formés

Enjeu	Prévenir les risques liés à l'utilisation des	Plan d'action
A-6	produits phytosanitaires	BRETAGNE
Axe 3	Évaluer et maîtriser risques et impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement	Version n°1 Janvier 2017
Objectif	Limiter l'exposition des utilisateurs de produits	Janvier 2017
régional	phytosanitaires	

OBJECTIF: FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DES DANGERS TOUT EN COMMUNICANT SUR LES MESURES A RESPECTER.

Action: Maintenir l'effort de communication vers les utilisateurs

<u>Pilote de l'action</u> : MSA <u>Détails de l'action</u> :

Le volet « santé / sécurité » a fait l'objet de plusieurs actions régionales dans le cadre du plan Ecophyto I, mais le sujet est d'importance et il faut maintenir cet effort. Tous les acteurs doivent être mobilisés et relayer ces messages. Cela passe par :

- les aspects abordés lors du Certiphyto : proposer notamment des éléments sur les maladies professionnelles
- un plan de communication régional partagé sur ces questions
- une vigilance dans toutes les communications vers les agriculteurs pour éviter la présentation de gestes et postures à risque (photos notamment)

Acteurs: tous les acteurs agricoles

Moyens: autofinancement, appel à projet communication régional si besoin

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Action : Aborder la manipulation des semences traitées

<u>Pilote de l'action</u> : MSA <u>Détails de l'action</u> :

Les semences traitées ne sont pas assez souvent considérées comme des produits phytosanitaires. Les messages visant la prise de conscience et les messages de bonne manipulation de ces produits doivent être réitérés. Des communications sur ce sujet doivent être faites (articles, démonstrations, etc.).

Acteurs: tous les acteurs agricoles

Moyens: autofinancement, appel à projet communication régional si besoin

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

Enjeu A-7	Assurer la cohérence des actions sur les territoires : captages prioritaires et bassins versants	Plan d'action BRETAGNE
Axe 5	Encourager la déclinaison territoriale du plan et renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières	Version n°1 - Janvier 2017
Objectif régional	Améliorer la qualité de l'eau	

OBJECTIFS: PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU DESTINEE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA POPULATION POUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES ET DIMINUER LA PRESSION PHYTOSANITAIRE SUR LES MASSES D'EAU A RISQUE DE NON ATTEINTE DU BON ETAT ECOLOGIQUE AU MOTIF DU PARAMETRE PESTICIDE.

Action: Agir en amont des captages prioritaires « phyto »

<u>Pilote de l'action</u> : AELB <u>Détails de l'action</u> :

- Déployer des actions volontaires, dont des diagnostics de site phytosanitaire « aquasite » et des diagnostics parcellaires DPR2, en amont des prises d'eau afin de diminuer les transferts ponctuels et diffus. Ces actions sont à planifier sur 3 ans.
- Faire le lien avec la programmation d'implantation de haies subventionnées par le programme breizh bocage, ou l'achat de matériel, aidé par la mesure 411-a grâce à une bonification.
- Prévoir une animation soutenue pour la conversion à l'agriculture biologique sur ces territoires

Acteurs: tous les acteurs agricoles

<u>Moyens</u>: Rencontres, échanges, partages entre animateurs de BV, distributeurs, fermes DEPHY, groupes 30 000, etc. Organisation et pilotage d'un réseau de structures habilitées aux diagnostics phyto aquasite et DPR2, accompagnement financier aux diagnostics aqua-site et DPR2. Financement régional par AELB et CRB (411-a, CAB et contrats territoriaux de bassins versants).

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- nombre de diagnostics aquasite en rapport au nombre de sites d'exploitations de l'aire du captage prioritaire (AAC) et superficie des parcelles diagnostiquées en rapport à la SAU de l'AAC

Action : Agir à l'échelle des bassins versants

<u>Pilote de l'action</u> : AELB <u>Détails de l'action</u> :

- Consolider les partenariats et relations de travail entre animateurs de BV et les distributeurs par la valorisation de l'observatoire des ventes en lien avec la qualité de l'eau.
- Apporter des éléments de connaissance pour poursuivre le déploiement des techniques alternatives.
- En cas d'accompagnement individuel, pour la maîtrise du risque et des impacts par transfert ponctuel ou diffus, réaliser un diagnostic d'exploitation qui comprend le diagnostic aquasite ou le DPR2. On incitera notamment les fermes DEPHY et fermes 30 000 à réaliser ces diagnostics

Acteurs: tous les acteurs agricoles

<u>Moyens</u>: Rencontres, échanges, partages entre animateurs de BV, distributeurs, fermes DEPHY, groupes 30 000, etc. Organisation et pilotage d'un réseau de structures habilitées aux diagnostics phyto aquasite et DPR2, accompagnement financier aux diagnostics aqua-site et DPR2. Financement régional par AELB et CRB (411-a, CAB et contrats territoriaux de bassins versants).

Calendrier: 2017-2018

Indicateurs:

- nombre de diagnostics aquasite en rapport au nombre de sites d'exploitations de l'aire du BV et superficie des parcelles diagnostiquées en rapport à la SAU du BV

Fiches actions JEVI feuille de route ECOPHYTO BRETAGNE

Axe 4	Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures	Version n°1 Janvier 2017
Enjeu /Objectif	Accompagner la mise en œuvre de la Loi	Plan d'action
régional n°J.1	Labbé	BRETAGNE

Enjeux et contexte :

La loi du 6 février 2014, dite « loi Labbé », interdit la vente et la détention aux particuliers de certains produits phytopharmaceutiques, et contraint l'utilisation de ces produits dans les espaces verts, forêts, et promenades gérés par des personnes publiques. L'article 68 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte étend ces restrictions d'utilisation aux voiries et avance la date d'entrée d'application au 1er janvier 2017 pour les collectivités et autres acteurs publics et au 1er janvier 2019 pour les particuliers.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire :

- de mettre en œuvre de la communication pour informer et expliquer les termes de la loi,
- d'organiser et informer sur la collecte des produits interdits d'usage, non utilisables (PPNU) auprès des collectivités comme des particuliers et d'informer les acteurs de cette organisation (objet de la fiche 1-4).

Action 1.1 : Informer les collectivités sur la loi labbé

Pilote de l'action : Groupe de travail JEVI / FREDON Bretagne

Groupe de travail associé : Groupe de travail JEVI

Détails de l'action : Organisation de rendez-vous territoriaux (12) pour expliquer les évolutions réglementaires suite à la mise en place de la loi Labbé au 1er janvier 2017. Par ailleurs, un courrier (signature du préfet et éventuellement du Conseil régional de Bretagne) accompagné d'une plaquette explicative sera envoyé aux collectivités pour la compréhension de leurs obligations liées à la loi Labbé.

Moyens: appel à communication Ecophyto (pour la réalisation des rendez-vous territoriaux et la création et l'impression des plaquettes)

Calendrier: Fin 2016

Action 1.2 : Informer les animateurs de bassins versants sur la loi labbé

Pilote de l'action : Groupe de travail JEVI

Détails de l'action : Transmission d'une information technique et détaillée sur le contenu de la loi Labbé sur la base d'un guide national.

Moyens: rencontres, échanges réguliers (pas de moyens financiers supplémentaires nécessaires)

Calendrier: Fin 2016-début 2017

Action 1.3 : Informer les particuliers sur la loi labbé

Pilote de l'action : Conseil Régional de Bretagne (CRB) Groupe de travail associé : Groupe de travail JEVI

Détails de l'action : Il apparaît nécessaire de mettre en œuvre de la communication pour informer et expliquer les termes de la loi aux particuliers. Si possible, la communication doit être d'envergure (en lien avec la presse).

Moyens: appel à communication Ecophyto, Conseil Régional de Bretagne, relais par le programme Eaux et Pesticides.

Calendrier: 2016-2019

Action 1.4 : Organiser la collecte des déchets suite à la loi labbé

<u>Pilote de l'action :</u> Conseil Régional de Bretagne <u>Groupe de travail associé :</u> Groupe de travail JEVI

<u>Détails de l'action</u>: L'organisation de la collecte des produits phytosanitaires interdits suite à la loi Labbé est indispensable. La communication auprès des particuliers et des collectivités (et notamment les supports de communication tels que les plaquettes) devra intégrer des informations concernant les circuits de collecte. La priorité est donnée dans un premier temps à la problématique de la récupération des déchets des collectivités et dans un second temps aux particuliers.

Moyens : Agence de l'eau, Conseil Régional de Bretagne

Calendrier :2017-2018

Axe 4	Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures	Plan d'action BRETAGNE
Enjeu /Objectif	Accompagner les collectivités vers le « 0	Version n°1
régional n°J.2	Phyto »	Janvier 2017

Enjeux et contexte :

Malgré l'application de la Loi Labbé au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités, il apparaît nécessaire de continuer à accompagner les collectivités vers le « 0 phyto ». En effet, l'ambition régionale (affichée notamment dans la charte d'entretien des espaces des collectivités) est de viser le « 0 Phyto » qui va au-delà de la loi Labbé puisque celle-ci ne vise ni l'ensemble des espaces des collectivités ni l'ensemble des produits phytosanitaires.

L'accompagnement des collectivités vers le « 0 Phyto » se fera à travers 4 thématiques :

- Poursuivre et valoriser le déploiement de la charte des collectivités 0 phyto (3 actions)
- Partager les expériences des collectivités (réseau de communes DEPHY)
 (3 actions)
- Mettre à jour/créer des guides pour des alternatives au désherbage chimique (3 actions)
- Former et sensibiliser au « 0 Phyto » des élus et des usagers (3 actions)

Pour rappel, 191 communes en Bretagne ont atteint le niveau 5 (« Ophytos ») de la charte d'entretien des espaces des collectivités.

Thématique 1 : Poursuivre et valoriser le déploiement de la charte des collectivités « 0 Phyto » (3 actions)

Action 2.1 : Animer la charte d'entretien des espaces des collectivités

Pilote de l'action : Conseil Régional de Bretagne

Groupe de travail associé : Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: L'objectif est de continuer à mobiliser l'ensemble des collectivités de la région Bretagne, par l'intermédiaire des animateurs de SAGE et de bassin versant à la mise en œuvre d'un plan de désherbage et à la signature d'une charte d'entretien afin de tendre vers le « 0 Phyto ».

Moyens: le marché régional lancé par le Conseil Régional de Bretagne

Calendrier: En continu

Indicateurs:

- nombre de communes engagées dans la charte
- nombre de communes en zérophyto

Action 2.2 : Continuer de renforcer le lien entre les démarches « 0 phyto » et le concours Villes et villages fleuris

<u>Pilote de l'action</u> : Conseil Régional de Bretagne <u>Groupe de travail associé :</u> Si besoin Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: Pour les années 2013, 2014 et 2015, le Conseil Régional de Bretagne a primé 6 communes par le prix « Spécial 0 Phyto » qui récompense des communes qui sont à la fois labellisées «Villes et Villages Fleuris » et « 0 Phyto ». L'objectif est maintenant de tendre vers une intégration forte de la problématique d'entretien sans produit phytosanitaire dans le cadre du concours «Villes et Villages Fleuris ».

Moyens : coordination des jurys par le Conseil Régional

Calendrier: En continu

Action 2.3 : Pérenniser le guichet unique de financement du matériel de désherbage alternatif

Pilote de l'action : Conseil Régional de Bretagne

Détails de l'action : Pérenniser la mise en place d'un guichet unique de financement du matériel de

désherbage alternatif et favoriser la mutualisation des achats

Moyens : pas de moyens spécifiques

Calendrier : 2017

Thématique 2 : Partager les expériences des collectivités (réseau de communes DEPHY) (3 actions)

Action 2.4 : Mise en place d'un réseau de communes « DEPHY »

<u>Pilote de l'action</u> : FREDON Bretagne <u>Groupe de travail associé :</u> Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: A l'image des fermes Dephy, l'objectif de cette action est de monter un réseau de communes souhaitant atteindre le « 0 Phyto ». Ce réseau permettra des échanges entre ses membres mais aussi une diffusion à l'ensemble des communes après analyse des conditions d'échec et de réussite des expériences faites dans le cadre du réseau. Ce travail permettra de sécuriser des succès avec la connaissance des conditions de réussite à réunir.

<u>Moyens</u>: Le financement est envisagé via l'enveloppe régionale Ecophyto AELB. Il sera alors nécessaire de pérenniser ces financements sur au minimum 3 à 5 ans. Portage et autofinancement FREDON Bretagne. Complément financier du Conseil Régional de Bretagne.

Calendrier: A partir de 2017

Indicateurs:

nombre de communes « Dephy »

Action 2.5 : Regrouper à l'échelle régionale des fiches retours d'expériences sur les actions des collectivités

Pilote de l'action : Conseil Régional de Bretagne - ATBVB

<u>Détails de l'action</u>: À travers l'outil extranet du Conseil Régional de Bretagne « Territoires d'eau », il apparaît intéressant de pouvoir valoriser des retours d'expérience pour permettre notamment l'échange et le partage d'expérience notamment entre animateurs de bassins versants afin d'augmenter et sécuriser les informations relayées auprès des collectivités.

Moyens: outil informatique web du Conseil Régional.

Calendrier : À partir de 2017

Action 2.6 : réflexion sur les aménagements des collectivités

<u>Pilote de l'action</u> : FREDON Bretagne <u>Groupe de travail associé :</u> Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: Pour pérenniser et faciliter l'entretien des espaces des collectivités sans produit phytosanitaire, il est important lors de la réflexion sur les futurs aménagements des collectivités de prendre en compte la notion d'entretien « 0 Phyto ». En 2016, la FREDON Bretagne organise un colloque sur « la ville de demain ». La valorisation des réflexions sur l'aménagement pourra se faire dans le cadre de l'actualisation du guide <u>des alternatives au désherbage chimique dans les communes</u> (Cf. action 2.7) ou alors dans un cadre spécifique (encore non défini) ;

Moyens: Appel à projet Ecophyto communication régionale 2016 pour la réalisation du colloque

<u>Calendrier</u>: Colloque: fin 2016

Thématique 3 : Mettre à jour/créer des guides pour des alternatives au désherbage chimique (3 actions)

Enjeux et contexte :

Malgré l'application de la Loi Labbé au 1^{er} Janvier 2017 pour les collectivités, il apparaît nécessaire de continuer à accompagner les collectivités pour l'entretien de leurs espaces en visant le « 0 Phyto ».

Des guides permettent de diffuser les données techniques alternatives connues. Un focus particulier est nécessaire pour la gestion des aménagements et zones les plus complexes à gérer en « 0 Phyto ».

Action 2.7 : Actualiser le guide des alternatives au désherbage chimique des communes

<u>Pilote de l'action</u> : FREDON Bretagne Groupe de travail associé : Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: La FREDON Bretagne avait, dès 2005, édité un guide des techniques alternatives et des aménagements urbains pour limiter l'usage des produits phytosanitaires. Ce guide a été réactualisé à deux reprises, l'une en 2010 et l'autre en 2012. Cette dernière réactualisation a été réalisée dans le cadre du Grand Projet 5 du contrat de Projet entre l'État et la Région Bretagne. Ce guide de plus de 100 pages illustrées, a rencontré un franc succès et est devenu une référence incontournable (5000 tirages et 2500 vues et téléchargement sur internet).

Le projet vise à réactualiser ce guide en mettant l'accent sur certaines thématiques :

- -Exposer les résultats des études notamment sur :
 - -L'acceptation de la flore spontanée (étude acceptaflore, etc.);
 - -L'efficacité et les effets des différentes techniques alternatives :
- -Mettre en avant les nouvelles techniques d'aménagement et les nouveaux matériaux qui permettent, soit d'intégrer la végétation spontanée au paysage urbain, soit de maîtriser son développement ;
- -Apporter des témoignages de collectivités sur les expériences mises en œuvre ;
- -Mettre à jour les techniques alternatives curatives et préventives présentées ;
- -Expliquer les nouvelles réglementations mises en place (loi Labbé, loi sur la transition énergétique, etc.) Un déploiement dématérialisé sera également proposé avec des circuits transversaux (MFR, pépiniéristes, paysagistes....)

Moyens: Appel à Projet Ecophyto National JEVI

Portage de projet et autofinancement : FREDON Bretagne

<u>Calendrier</u>: 2017-2018

Action 2.8 : Réaliser un guide spécifique sur la gestion des terrains sportifs

Pilote de l'action FREDON Bretagne

Groupe de travail associé : Comité JEVI et autres FREDON

<u>Détails de l'action</u>: Le présent projet vise à rédiger et éditer un guide technique sur l'entretien des terrains sportifs sans produit phytosanitaire. Ce guide devra être réalisé après la phase d'expérimentation prévue dans l'action 6.3.

Ce guide devra permettre de valoriser les résultats du programme de recherche et d'expérimentation : promouvoir les itinéraires techniques en réalisant des fiches techniques donnant les résultats des références acquises (transferts d'innovations).

Moyens: sur financements à solliciter (Ecophyto AELB, CRB,..)

Calendrier: 2018-2019

Action 2.9 : Réaliser un guide spécifique sur la gestion des cimetières

<u>Pilote de l'action</u> : FREDON Bretagne Groupe de travail associé : Comité JEVI <u>Détails de l'action</u>: Les cimetières semblent être des espaces exclus de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires de la loi Labbé. Or ces espaces (pour des raisons techniques mais aussi sociales) posent actuellement des difficultés aux collectivités pour atteindre le « 0 Phyto ». Il apparaît donc intéressant à travers un guide servant aussi à partager les bonnes expériences, de faire un zoom sur ces espaces particuliers.

Moyens sur financements à solliciter (Ecophyto AELB, CRB,..)

Calendrier: 2017-2018

Thématique 4 : Former et sensibiliser au « 0 Phyto » des élus et des usagers (3 actions)

Il s'agit d'accompagner les décideurs, mais aussi les usagers sportifs, les fédérations de sports et les animateurs de bassins versants aux modifications de pratiques des collectivités vers le « 0 Phyto ».

Action 2.10 : Réflexion sur la formation des élus

Pilote de l'action : Conseil Régional de Bretagne

Groupe de travail associé : Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: Les élus se trouvant être en première ligne pour expliquer à leurs administrés le choix d'un mode de gestion sans produits phytosanitaires. Il apparaît donc important de réfléchir à des formations spécifiques aux élus sur des aspects techniques mais aussi sur un argumentaire permettant d'expliquer le choix du passage en « 0 Phyto ».

Moyens: marché Conseil Régional de Bretagne

Calendrier: A partir de 2017-2018

Action 2.11 : Sensibiliser les usagers des terrains sportifs

<u>Pilote de l'action</u> : FREDON Bretagne <u>Groupe de travail associé :</u> Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: Il est envisagé de faire un travail régional auprès de la fédération régionale de football

pour les sensibiliser à la gestion des terrains sportifs sans produit phytosanitaire.

Moyens: sur financements à solliciter (Ecophyto AELB, CRB,..)

Calendrier: A partir de 2017

Action 2.12 : Valoriser l'existant auprès des animateurs de bassins versants

<u>Pilote de l'action</u> : Conseil Régional de Bretagne

Groupe de travail associé: Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: Pour une bonne communication de l'information, il est prévu de transmettre aux animateurs de bassins versants les données et informations déjà disponibles sur les thèmes suivants :

+ Gestion des adventices

+ Interface entre l'espace public et privé

Moyens: outil informatique web du Conseil Régional.

Calendrier: A partir de 2017-2018

Axe 4	Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures	Plan d'action BRETAGNE
Enjeu /Objectif	Accompagner les particuliers vers le jardinage	Version n°1
régional n°J.3	au naturel	Janvier 2017

Enjeux et contexte :

La loi Labbé va entrer en vigueur pour les particuliers le 1^{er} janvier 2019 et à partir de 2017, de nombreux produits phytosanitaires ne seront plus vendus en libre-service. Dans ce contexte réglementaire, il apparaît nécessaire de continuer la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers vers le jardinage au naturel. Cet accompagnement prend de nombreuses formes notamment à travers les actions menées par les bassins versants et les associations (notamment la MCE).

Action 3.1 : mettre en valeur les jardins au naturel

Pilote de l'action : MCE

<u>Détails de l'action</u>: Mettre à disposition (édition et diffusion) des particuliers un affichage (ex : autocollants,

panneaux) permettant d'indiquer que leur jardin est géré au naturel.

Moyens: Via l'appel à projet communication Ecophyto

Calendrier: A partir de 2017

Indicateurs:

• nombre de jardins au naturel

Action 3.2 : Mettre en place une stratégie de communication sur le volet jardinage au naturel

Action complémentaire à l'action 1.3 **Pilote de l'action :** CRB - MCE

Groupe de travail associé : Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: Avec notamment l'application de la loi Labbé (Cf. action 1.3), il apparaît primordial de dynamiser la communication sur le volet jardinage au naturel. Il s'agit d'équilibrer l'offre et la demande en faveur des solutions vertueuses. La démarche « entretenir au naturel » piloté par le Conseil Régional dans le cadre d'un marché a vocation à favoriser cet objectif.

Moyens: appel à projet communication ECOPHYTO, CRB, PRSE 3, programme eau et pesticide

Calendrier: 2017-2019

Action 3.3 : Animer le réseau jardin

Pilote de l'action : MCE

Groupe de travail associé : Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: L'opération Bienvenue dans mon jardin permet de créer un réseau de jardins privés, publics, partagés, familiaux répartis sur le territoire breton. Tous les 2 ans, le temps d'un week-end, ils ouvrent leurs portes au grand public pour les informer sur les techniques de jardinage respectueuses de l'environnement : jardinage sans pesticide, accueil de la biodiversité, zéro déchets verts, économe en eau. Cette opération s'appuie sur différentes structures locales (syndicats de déchets, syndicats de bassin versant, associations...) qui s'approprient l'opération et l'utilisent à leur échelle pour sensibiliser un large public.

Les années sans cette opération, des formations à l'attention des jardiniers ouvreurs sont organisées en Bretagne, cela permet de dynamiser le réseau.

Moyens: programme eau et pesticide

Calendrier: 2017 et 2019: opération Bienvenue dans mon jardin

2018: formations jardiniers ouvreurs

Action 3.4 : Informer sur les substances de base et accompagner leurs utilisations

Groupe de travail associé : Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: Les substances de base sont des substances très peu impactantes (ni pour l'utilisateur, ni pour l'environnement) et approuvées au niveau européen pour un usage phytosanitaire. A titre dérogatoire et afin de faciliter leur utilisation, les produits phytosanitaires ne contenant que des SA de base n'ont pas besoin de disposer d'une autorisation de mise sur le marché. Ceci a pour conséquence l'absence d'information sur les usages phytosanitaires sur les étiquettes des produits.

Cette absence d'information est préjudiciable à une utilisation conforme du produit : usage autorisé, conditions d'applications, dosage, etc.... Ces points réglementaires doivent pourtant être respectés par les usagers.

L'information est peu accessible (site européen ou ITAB) et en anglais.

Pour une meilleure appropriation de ces nouvelles possibilités d'utilisation de produits courants (vinaigre, bicarbonate de soude,...) Il s'agit de fournir aux jardiniers amateurs des fiches techniques claires, pragmatiques, agrémentées de schémas et photos.

Ces fiches devront connaître une très large diffusion.

Moyens: sur financements à solliciter (Ecophyto AELB, CRB,...)

Calendrier: dès 2017

Axe 4	Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures	Plan d'action BRETAGNE
Enjeu /Objectif	Accompagner les professionnels prestataires	Version n°1
régional n°J.4		Janvier 2017

Enjeux et contexte:

Après 2019 et l'application de la loi Labbé, les professionnels du paysage seront les seuls à pouvoir utiliser des produits phytosanitaires chez les particuliers. De plus, a part lors des formations Certiphyto, les paysagistes reçoivent très peu d'informations sur la thématique des produits phytosanitaires (législation, techniques alternatives....).

Action 4.1 : Informer les professionnels prestataires

Pilote de l'action : CRODIP

Groupe de travail associé: Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: L'objectif de l'action est d'envoyer une ou deux lettre(s) d'information par an aux paysagistes portant notamment sur :

La réglementation

- Les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Les bonnes pratiques
- Le déploiement du CCTP prestations vertueuses (idem bailleurs sociaux)

Moyens: Envisagé via le financement régional Ecophyto ou PRSE

Calendrier: 2017-2019

Action 4.2 : intervenir auprès des formateurs des professionnels prestataires

Pilote de l'action : CRODIP

Groupe de travail associé: Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: L'action vise à proposer des interventions de sensibilisation/formation auprès des formateurs des professionnels prestataires sur la thématique de l'usage et des alternatives aux produits phytosanitaires.

Moyens: Envisagé via le financement régional Ecophyto

Calendrier: 2017-2019

Indicateurs:

nombre de formateurs de professionnels prestataires formés

Axe 4	Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures	Version n°1 Janvier 2017
Enjeu /Objectif régional n°J.5	Valoriser les entreprises	

Enjeux et contexte :

La loi du 6 février 2014, dite « loi Labbé », interdit la vente et la détention aux particuliers de certains produits phytopharmaceutiques, et contraint l'utilisation de ces produits dans les espaces verts, forêts, et promenades et voiries gérés par des personnes publiques.

Les arrêtés « fossés » pris en Bretagne en 2008 se sont accompagnés par des modifications significatives dans la gestion des voiries, antérieurement à la loi.

Les initiatives prises sont peu connues et valorisées et justifient une communication spécifique sur ce sujet auprès du grand public.

Les espaces privés des entreprises ne sont pas concernés par la loi Labbé. Pour autant, certaines d'entre elles s'engagent vers la réduction, voire l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces démarches sont à valoriser au sein de l'entreprise comme vis-à-vis des clients et partenaires.

Action 5.1 : Informer sur les pratiques de gestion des voies de communication

Pilote de l'action : Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: L'action vise à mettre à disposition du grand public une information synthétique sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les gestionnaires des voies de communication (voies ferrées, autoroutes, routes nationales, etc.).

Moyens: Via l'appel à projet communication Ecophyto, bulletins d'information des Conseils

Départementaux, affichages par les gestionnaires,...

Calendrier: 2018

Action 5.2 : Communication des entreprises privées sur la gestion « 0 phyto » de leurs espaces

Pilote de l'action : FREDON

<u>Détails de l'action</u>: Mettre à disposition des entreprises privées et toute autre structure privée ou publique (associations, écoles, bailleurs sociaux, syndicats, etc.) qui entretiennent leurs espaces sans produit phytosanitaire, un affichage pour valoriser leur action en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Moyens: Via l'appel à projet communication Ecophyto

Calendrier: 2018-2019

Axe 4	Supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques partout où cela est possible dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures	Plan d'action BRETAGNE
Enjeu /Objectif régional n°J.6	Améliorer les connaissances et expérimenter des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires	Version n°1 Janvier 2017

Enjeux et contexte :

Le suivi de la qualité de l'eau en Bretagne met en évidence la présence de certaines molécules pour lesquelles les mécanismes de contamination restent à clarifier afin d'en tirer les conséquences au niveau local ou national.

Action 6.1 : Améliorer les connaissances des phénomènes de contamination par le Diuron en tant que biocide

<u>Pilote de l'action</u>: DREAL-MISEN 35 Groupe de travail associé: Comité JEVI

<u>Détails de l'action</u>: L'objectif de l'action est de poursuivre et de finaliser les études en cours permettant de savoir si une part de la contamination des eaux par le diuron peut venir d'un usage biocide (ex : enduit de facade, traitement anti mousse des toitures....).

Moyens: AELB, DRAAF, CRB

Calendrier: 2016-2017

Action 6.2 : Améliorer les connaissances sur la provenance de l'AMPA non agricole

Pilote de l'action : DRAAF

<u>Détails de l'action</u>: L'objectif de l'action est d'apporter quelques éléments (ex : prélèvement et analyse des eaux amont /aval d'une station d'épuration) sur la provenance éventuelle d'AMPA non issu de la dégradation du glyphosate.

Moyens: Actuellement via DRAAF

Calendrier: 2016-2017

Action 6.3 : Expérimentation sur la gestion des terrains sportifs

<u>Pilote de l'action</u> : FREDON Bretagne

<u>Détails de l'action</u>: En lien avec l'action 2.8 (Réaliser un guide spécifique sur la gestion des terrains sportifs) l'objectif de cette action est de

- 1. faire une enquête sur les itinéraires techniques d'entretien des terrains sportifs en « 0 Phyto »
- 2. mettre en place des expérimentations sur les itinéraires techniques d'entretien identifiés comme intéressants pour :
 - tester les différentes opérations mécaniques et ainsi acquérir des références ; les valider ;
 - déterminer des itinéraires techniques adaptés pour conduire les terrains sportifs en « 0 Phyto » ;

<u>Moyens</u>: Le financement est envisagé via l'enveloppe régionale Ecophyto AELB. Complément financier Conseil régional de Bretagne.

Calendrier: 2017-2019

Action 6.4 : Expérimentation sur la gestion des limaces par les collectivités

<u>Pilote de l'action</u>: FREDON Bretagne

<u>Détails de l'action</u>: Le métaldéhyde (produit phytosanitaire de lutte contre les limaces) est une substance active stable dans l'eau qui pose des problèmes dans les usines de traitement pour l'eau potable. La gestion des limaces, aussi pour les collectivités, est donc une problématique spécifique qui nécessite la mise en place d'expérimentation pour rechercher des alternatives efficaces.

Moyens:

Expérimentations : autofinancement FREDON Bretagne

Communication des résultats d'expérimentations: à envisager dans l'appel à projet régional Ecophyto

Calendrier:

Expérimentations : réalisées en 2015 et 2016 Communication des résultats : 2017 - 2018